



Délit commis par un étudiant en droit !

Par **gaubele**, le **31/12/2011 à 11:49**

Bonjour,rnrnJe ne suis pas étudiant en droit mais j'ai plusieurs amis qui le sont. Ainsi, je me pose la question de savoir si le fait d'avoir commis un délit, par exemple un délit d'alcool au volant, peut avoir des conséquences sur le futur professionnel de ces étudiants en droit. Selon moi, oui, mais j'aimerais bien avoir une réponse concrète avec notamment des exemples de barrières qui se mettent en place pour ces étudiants suite à un délit de leur part.
rnrnCordialement.

Par **Griphus72**, le **02/01/2012 à 14:30**

Bonjour,rnrnJe vous renvoie sur le lien du barreau de Béthune qui explique bien le métier d'avocat et ses conditions: <http://www.barreaudebethune.com/profession.htm>rnrnLe bulletin B3 regroupe les condamnations les plus graves, l'idée est que ce casier judiciaire ne soit pas un boulet pour les condamnés. Les juges acceptent même parfois de condamner sans mentionner la peine sur le bulletin B3 mais le B2 voire B1.rnrnAprès, il reste toujours dans l'intérêt de vos amis d'adopter une meilleure conduite ou d'éviter les risques inutiles comme l'alcool au volant (qui peut leur couter la vie).

Par **gaubele**, le **02/01/2012 à 14:37**

merci de votre réponse